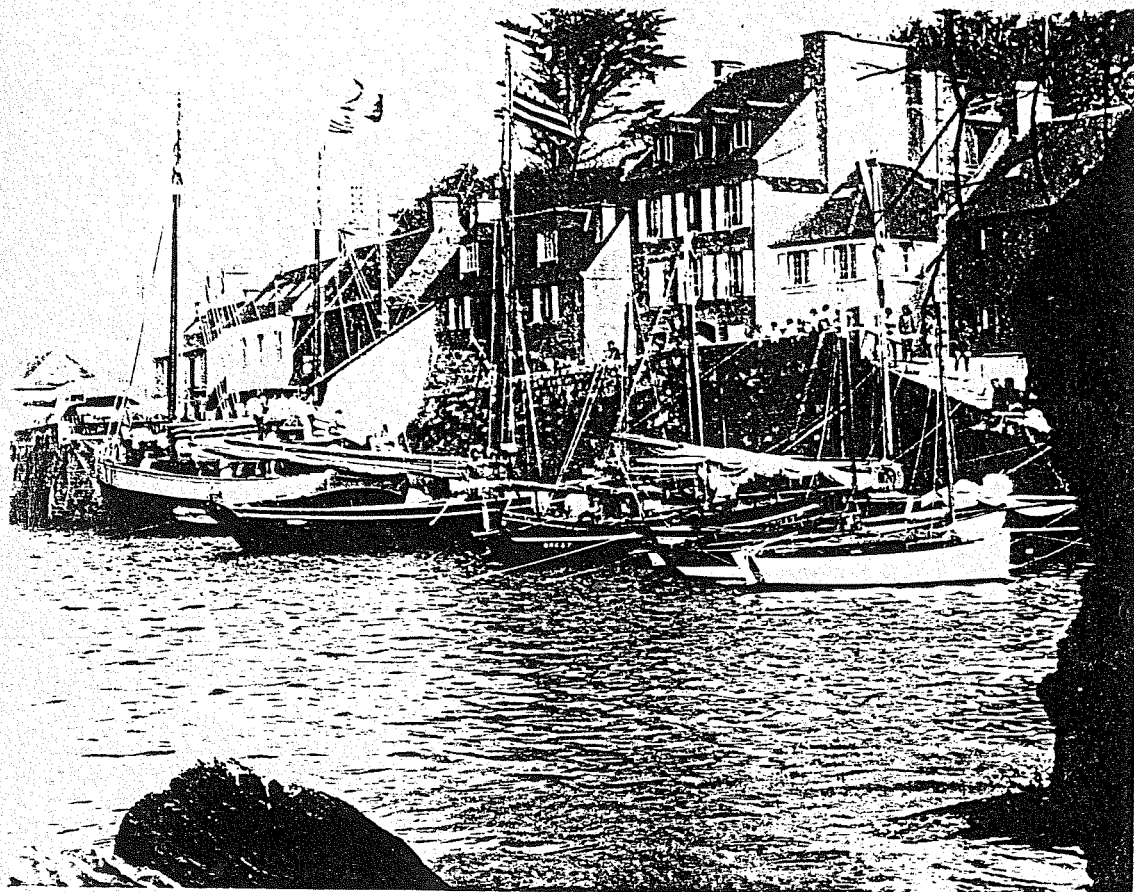


# LE CONQUET

de Penzer... à Kermorvan



Bulletin Communal

N° 61

MAI 96



# LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Dans toute la Bretagne, la situation de la qualité de l'eau est préoccupante. La reconquérir est un enjeu majeur. Il s'agit de préserver un patrimoine naturel et d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Les principales difficultés rencontrées sont de deux ordres :

- Une teneur excessive en nitrates
- Une ressource en eau déficiente les années de sécheresse

Face à cette situation, il est nécessaire d'agir dans les meilleurs délais pour répondre :

- à une demande sociale justifiée
- à une réglementation
- à des marchés -l'agro-alimentaire, le tourisme- qui exigent de plus en plus des produits qualité

Dès à présent, une mobilisation est organisée à tous les échelons : national, régional (programme Bretagne eau pure N° 2), départemental et local (syndicats de distribution d'eau). Chaque partenaire agit dans son espace géographique dans le cadre de ses compétences et responsabilités propres.

Le développement suivant est consacré au syndicat de distribution d'eau de Kermorvan de Kersauzon dont Le Conquet est commune adhérente.

## 1- LE SYNDICAT

Sept communes adhèrent au syndicat : LE CONQUET, LAMPAUL-PLOUARZEL, PLOUARZEL, TREBABU, LOCMARIA-POUZANE, PLOUMOGUER, PLOUGONVELIN. Elles représentent 13 600 habitants, augmentés de 35 000 personnes en période estivale. Le nombre d'abonnés est de 7 500 environ. La longueur du réseau est de 416 kms.

## 2 - LES MOYENS DU SYNDICAT

- La principale ressource en eau est le ruisseau de Kermorvan qui représente plus de 80% de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel. Le reliquat est fourni par le forage de Pen Ar Prat (1987).

- La capacité de traitement de l'usine de production d'eau de "Milin Izella" en Ploumoguier est de 300 m<sup>3</sup>/h. Elle a distribué 956 774 m<sup>3</sup> en 1995.

En 1994, 7 501 abonnés ont consommé 853 324 m<sup>3</sup> ce qui représente une moyenne de 114 m<sup>3</sup> par abonné. Les abonnés compris entre 0 et la moyenne représentent 65,6% du total et 24,6% de la consommation.

Dans les consommateurs des tranches supérieures, le même pourcentage de consommation est réalisé par 1,9% des abonnés.

La structure des abonnements et des consommations traduit une situation que l'on rencontre dans de nombreuses communes littorales du Finistère : un nombre important de

résidences estivales consommant peu et parmi les gros consommateurs une majorité d'abonnés exerce une activité agricole.

### 3 - LES TARIFS PRATIQUES

ABONNEMENT 1er SEMESTRE 1995	
Part C.E.O	169,57 F semestre
Part Syndicale	166,86 F semestre
Total hors taxes	336,43 F semestre
T.V.A 5,5 % (*)	18,50 F semestre
Total T.T.C	354,93 F semestre

(\*) La T.V.A a aujourd'hui pratiquement quadruplée

PRIX HORS TAXES CONSOMME ENTRE LE 01.10.94 et le 30.06.95							
	0.30 m3	31.80 m3	81.130m3	131.300m3	301.500m3	501.1000m3	>1000m3
Part CEO	2.1065	3.1597	2.5278	2.5278	2.4224	2.4425	2.0012
Part Syndic.	2.0600	3.0900	2.2700	1.4900	1.2400	0.8200	0.7200
Prélèvement	0.2050	0.2050	0.2050	0.2050	0.2050	0.2050	0.2050
FNDAE	0.1250	0.1250	0.1250	0.1250	0.1250	0.1250	2.0012

Nota = les prix de ce tableau sont officiels et peuvent être vérifiés au siège de la C.E.O à Brest. Les prix avancés dans certains articles de presse feraient dire à un chinois "dans la mare aux mensonges les poissons finissent par crever".

### 4 - LA QUALITE DES EAUX

#### 4-1 LES EAUX BRUTES

Des prélèvements effectués en début de chaque quinzaine permettent de suivre l'évolution des taux de nitrates de la ressource en eau (eau brute), taux qui varient entre 12 et 70 mg/l avec des pointes en février-mars et des creux en septembre-octobre.

Il est à noter que la situation s'est dégradée de 1989 à nos jours.

En 1989 : février-mars = léger dépassement des 50 mg/l

En 1995 : février-mars = deux "pointes" à 80 mg/l et dépassement de la norme des 50 de mars à juin.

#### 4-2 LES EAUX TRAITEES

Les dernières observations générales de la DDASS sur l'eau produite au départ de l'usine se résument ainsi :

- bonne qualité bactériologique
- plusieurs dépassements de la concentration maximale admissible en nitrates
- les autres paramètres répondent aux exigences de qualité fixées par décret (phosphates, ammoniacque, pesticides)

## Nombre de jours de dépassement de la norme NITRATES

ANNEE/MOIS	1990	1991	1992	1993	1994	1995	TOTAL
JANVIER	0	6	31	17	9	8	71
FEVRIER	4	28	29	28	17	12	118
MARS	31	20	31	31	30	31	174
AVRIL	30	30	4	12	4	30	110
MAI	8	31	0	31	23	31	124
JUIN	0	7	0	30	19	30	86
JUILLET	0	0	0	0	31	12	43
AOÛT	0	0	0	0	15	0	15
SEPTEMBRE	0	0	0	0	0	0	0
OCTOBRE	0	0	0	0	0	0	0
NOVEMBRE	0	0	0	0	1	0	1
DECEMBRE	0	13	6	0	0	0	19
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>135</b>	<b>101</b>	<b>149</b>	<b>149</b>	<b>154</b>	<b>761</b>

Le constat est sans appel. Les ruisseaux alimentant les étangs du syndicat sont fortement chargés en nitrates. L'eutrophisation des étangs se traduit par un développement des algues préjudiciable au traitement de l'eau. Les facteurs de cette situation ont pour origine essentielle l'activité agricole du bassin versant.

### 5 - LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE DU SYNDICAT

En regard de la limite de 50 mg/l pour le taux de nitrates :

**Etape 1** = réduction à 100 du nombre de jours de dépassement de la norme pour l'eau brute dans un délai de 4 ans

**Etape 2** = respect de la norme des 50 pour l'eau brute dans 95% des analyses dans un délai de 8 à 10 ans

Dans l'immédiat -Eté 96 = améliorer la qualité de l'eau distribuée par une DENITRATATION sur résines et assurer une sécurité d'approvisionnement.

### 6 - LE PROGRAMME D'ACTION

#### 6-1 TRAVAUX AUX SIEGES D'EXPLOITATION

Les travaux de mise en conformité seront terminés pour la mi-96 et auront coûté 3,35 MF (\*) se répartissant ainsi pour 26 exploitations du bassin versant :

Fosse	Fumier	Séparation des Eaux	Couverture	Montant HT
1 775 266 F	555 321 F	274 160 F	747 372 F	3 352 119 F

(\*) Financés par le Ministère de l'Agriculture, le Conseil Général du Finistère et l'Agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE

NOTA = La seule exploitation n'ayant pas adhéré au programme est susceptible d'être arrêtée à bref délai.

Dans le cadre de Bretagne Eau Pure, ce programme est le seul du Finistère à avoir été conduit de manière collective. Il est également le seul à avoir atteint un tel taux de réalisation.

## **6-2 LES PRATIQUES AGRICOLES**

La situation appelle une modification des pratiques culturales, voire du système d'exploitation. Une telle évolution ne peut être laissée à la seule initiative des exploitants ; l'approche collective est une nécessité.

Conscient de l'effort demandé aux exploitants, le syndicat est guidé par deux préoccupations majeures :

- le maintien du revenu des exploitations
- le maintien du tissu économique de cette zone agricole

## **6-3 LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Ce plan est un outil adapté aux objectifs visés. Il s'agit de proposer aux exploitants de réorienter leur système d'exploitation vers des normes intégrant des impératifs d'environnement. Ce plan comprend un certain nombre de mesures - qu'il serait trop long de détailler -

- renforcement de l'efficacité des périmètres de protection de la prise d'eau et du captage
- application du code des bonnes pratiques agricoles
- réglementation renforcée en matière d'installations classées
- intégration des élevages dans les dispositifs financiers de l'Agence de l'Eau
- mise en oeuvre d'un programme de maîtrise des pollutions

L'ensemble de ces mesures constitue des gages de réussite. Le plan de développement initié par le syndicat s'inscrit parfaitement dans le cadre de la démarche de nos partenaires.

## **7 - LES ACTIONS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU TRAITÉE ET SUR LA DISTRIBUTION**

### **7-1 MODIFICATIONS TECHNIQUES de la filière de traitement**

### **7-2 DÉNITRATATION SUR RÉSINES**

Il s'agit de mettre en place dès cet été une unité pilote permettant de ramener le taux de nitrates dans l'eau distribuée en-dessous du seuil de 50 mg/l. Cette unité, d'un débit de 60 m<sup>3</sup>/h aura un caractère provisoire (installation en conteneur).

Son maintien ou l'utilité d'une unité de traitement pérenne sera étudiée lors du premier bilan du programme d'action (4 ans).

### **7-3 L'INTERCONNEXION**

Parallèlement à l'investissement projeté sur l'usine, le syndicat assurera la sécurité de l'approvisionnement en eau par la mise en place d'une interconnexion entre le réseau syndical et le réseau de la CUB. Cette opération sera réalisée d'ici le mois de juillet 1996.

## CONCLUSION :

Une journée d'information sur l'eau sera organisée au mois d'octobre sur le site de l'usine de Kermorvan. Les actions en cours ou à venir seront présentées, les visiteurs pourront interroger les techniciens et les élus. Le souhait du Syndicat et de la CEO est de renseigner l'utilisateur sur tous les sujets qui le préoccupent.

Le syndicat s'est lancé dans une politique qui vise à reconquérir la qualité de l'eau. J'ai pour ma part, avec l'aide précieuse des délégués des communes, la lourde tâche de la mener à bon port.

C'est bien connu, ceux qui ne font rien, ne commettent jamais d'erreurs. Pour l'eau qui est la vie, il faut tout tenter pour qu'elle soit de qualité. Nous n'avons pas le droit à l'erreur.

Christian COUTURE,  
Président du Syndicat de Distribution  
d'eau de Kermorvan de Kersauzon.



# L'ENVIRONNEMENT

Le 14 mai prochain sera pour les communes du Pays d'Iroise le jour J marquant le véritable lancement de la charte d'environnement ; ce jour là, pour la première fois le comité de pilotage se réunira à Saint-Renan. Les diverses personnalités de l'Etat, de la Région, du Département, des associations donneront le véritable départ à cette grande opération qui devra protéger l'environnement des générations futures. Nous, les hommes et les femmes du 2ème millénaire, du vingtième siècle, nous devons transmettre à ceux qui vont être après nous les locataires de la terre et de la mer, un environnement aussi protégé que possible.

La charte que nous initions doit se traduire par un accord avec le Ministère de l'Environnement après la réalisation des trois phases principales :

**Phase 1** - Réalisation d'un diagnostic d'environnement visant à mieux connaître les atouts et les faiblesses du Pays d'Iroise.

**phase 2** - La définition d'objectifs prioritaires en fonction des spécificités mises en valeur dans la première phase.

**Phase 3** - La mise en oeuvre d'un programme d'actions à court, moyen et long terme mentionnant les critères techniques, financiers, humains.

**A chaque collectivité de développer sa propre stratégie**

## **Une stratégie**

La charte d'environnement doit être l'expression de la politique d'environnement de la communauté de communes du pays d'Iroise. Elle est fonction du territoire concerné, du contexte particulier, des objectifs et des priorités.

La définition de cette stratégie découle à la fois des résultats de l'étude-diagnostic menée au cours de la première phase et de la hiérarchisation des domaines d'actions au cours de la deuxième phase.

## **Un engagement**

La charte constitue un engagement de la collectivité locale vis à vis de sa population et de ses partenaires. Pour chaque domaine prioritaire, elle fixe des objectifs de qualité à atteindre.

**La charte d'environnement n'est pas un aboutissement mais une étape dans la mise en oeuvre d'une politique d'environnement.**

Chaque projet devra être étudié avec une grande exigence de durabilité en tenant compte des conséquences économiques et sociales.

la charte d'environnement interviendra dans les domaines prévus dans le cadre de la loi sur des sujets très divers :

- les paysages et les espaces naturels
- l'eau
- les déchets
- les risques
- le bruit
- la qualité de l'air
- les transports
- l'espace rural et l'environnement
- l'éducation et la formation
- l'emploi et le développement local
- l'environnement et les activités économiques

il est évident que nous aurons à faire des choix et à considérer les urgences, à établir des programmes et des calendriers.....

Nous sommes les premiers dans le FINISTERE à nous lancer dans une telle besogne, et avec l'appui de Tous, de la Direction Régionale de l'Environnement, du Conseil Général, des services de l'Etat et des associations locales, nous sommes persuadés de réussir à améliorer la vie des habitants du Pays d'Iroise au 3ème millénaire.

Guy LE GOFF  
Vice-Président Environnement  
de la communauté de Communes  
du Pays d'Iroise



# F I N A N C E S

## B U D G E T C O M M U N A L

La décision du Conseil Municipal d'une part, de ne pas recourir à l'emprunt pour financer les projets d'investissement et, d'autre part, la diminution des annuités d'emprunts conduisent à une baisse sensible du taux de l'endettement de l'ordre de 2,3 %. Huit emprunts arrivent à échéance en 96 et trois en 97. Cette diminution de la dette, importante au cours des années à venir (245 000 francs d'annuités de moins en 97 et 170 000 francs en 98) laisse entrevoir un potentiel empruntable envisageable pour le financement des projets futurs qui seront inscrits au plan pluriannuel, sans pour autant accentuer la dette communale.

### Evolution de la fiscalité locale :

De 1989 à 1992, les taux des quatre taxes locales sont restés stables par rapport aux années précédentes. Dès 93, la diminution est significative puis, les taux se restabilisent jusqu'en 95. Cette année la part communale a été augmentée d'environ 2 % tandis que les bases (Etat) ont été majorées de 1 %. La structure de la fiscalité locale met en relief l'importance de la taxe d'habitation et du foncier bâti. Les ressources fiscales proviennent à 44 % de la taxe d'habitation, 37 % du foncier bâti, 17 % de la taxe professionnelle qui devrait être plus importante l'année prochaine, et, à 2 % du foncier non bâti.

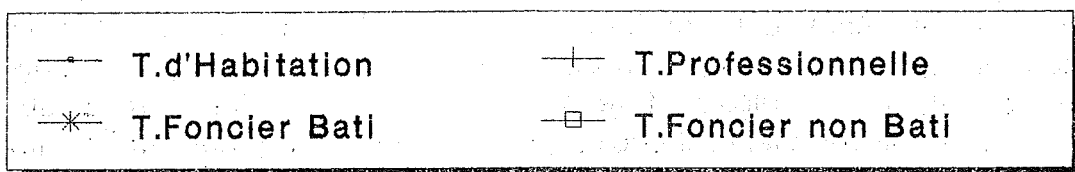
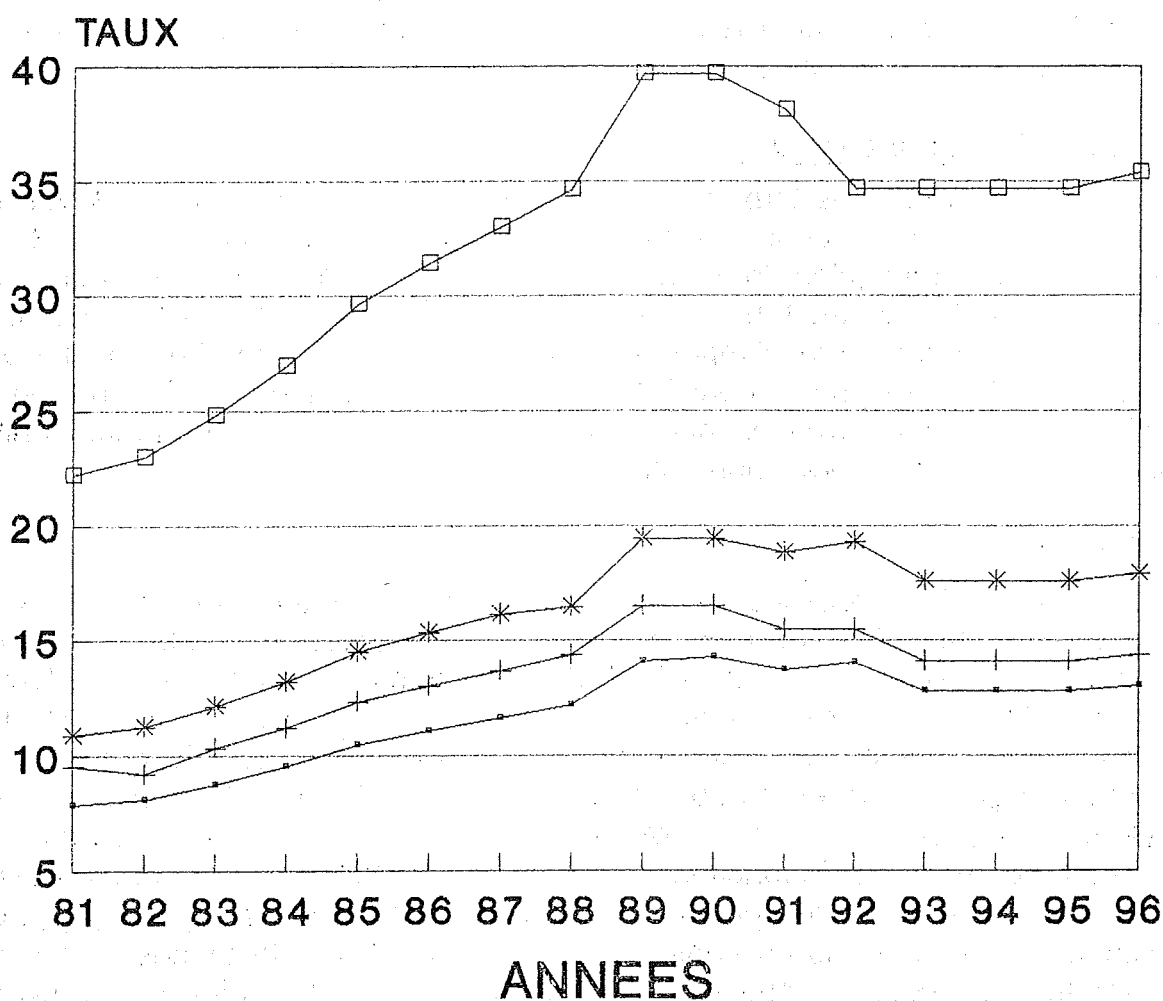
### Le Budget 96 :

Le budget 96 en recettes de fonctionnement a bénéficié cette année d'une augmentation significative liée aux rappels de la taxe professionnelle versés à la Commune par la Compagnie Pen Ar Bed et, à l'excédent de 95. Les impôts locaux entrent pour 50 % dans ces recettes et les dotations de l'Etat pour 27 %. Les dépenses réelles (moins le prélèvement pour dépenses d'investissement) sont sensiblement égales à celles de 95 pour un montant de 8 843 029 francs. Ainsi la stabilité des dépenses et les nouvelles recettes permettent de dégager un prélèvement des recettes de fonctionnement de l'ordre de 24 % pour rembourser la dette annuelle et financer les projets d'investissement relatifs à l'éclairage public (enfouissement des aériens en centre-ville, éclairage Place de Llandeilo, Galerie commerciale des Océanies, Angle Rue Kennedy-Leclerc, Beauséjour), aux travaux de bâtiments (réfection du clocher de l'église et de la cuisine du Village-Vacances de Beauséjour, la rénovation des blocs sanitaires et l'amélioration de l'accueil au Camping municipal Le Théven, la création du terrain de basket...) à l'acquisition de matériel administratif, scolaire et technique, à la voirie (passerelle du Croaë, aménagement de la rue Général Leclerc, des abords de la plage de Porsliogan, du parking paysager Creisméas...) à des frais d'études (CLSH "Les Dauphins" 3/6 ans, Ecole Maternelle Jean Monnet) et au jeu de boules.

Rapporté aux recettes d'investissement d'un montant de 4 415 982 francs, ce prélèvement en assure les 63 %, une situation nouvelle pour le budget communal. Cette somme chiffrée à 2 785 682 francs a été doublée par rapport à 95. Elle représente un autofinancement brut appréciable. Les différents graphiques explicitent le budget primitif 96 et les postes budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

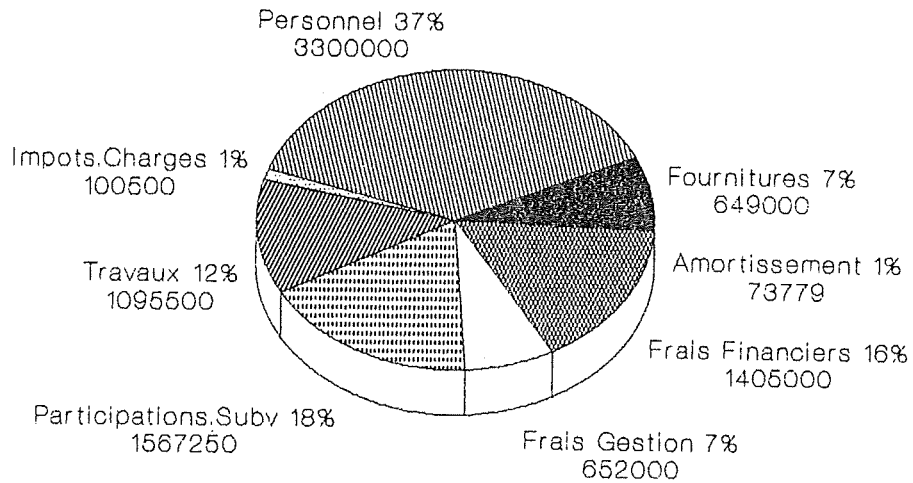
La Commission  
des Finances.

# Evolution de 81 à 96 du Taux des TAXES



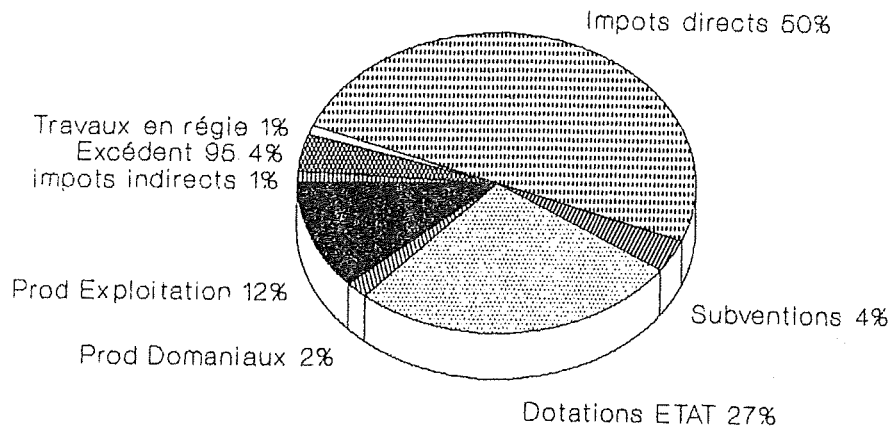
# Budget Primitif 96 : Fonctionnement

## DEPENSES



DEPENSES REELLES 8.843.029 F

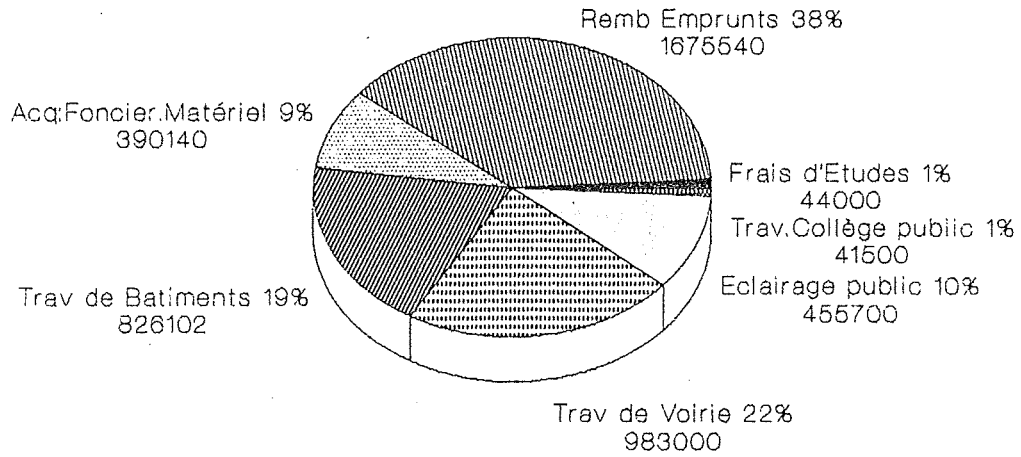
## RECETTES



RECETTES 11.628.711 F

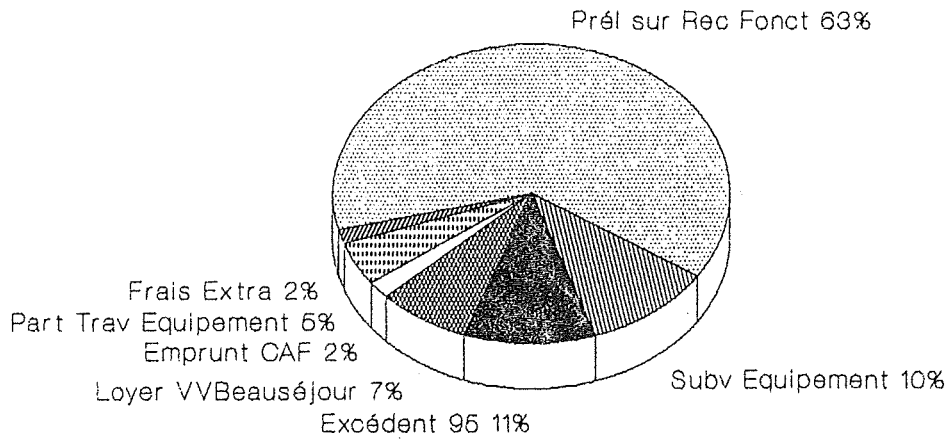
# Budget Primitif 96: Investissement

## DEPENSES



DEPENSES 4.415.982 F

## RECETTES



RECETTES 4.415.982 F

# TRAVAUX et URBANISME

La Commission TRAVAUX et URBANISME mise en place par le Conseil Municipal, se réunit chaque mois. Au cours du premier trimestre de l'année, elle a élaboré avec minutie le programme d'études et de travaux pour l'année 1996.

Le Conseil Municipal a accepté celui-ci dans sa globalité et a mis en place les crédits nécessaires à sa réalisation au Budget Primitif voté le 5 avril dernier.

☪☪

Ce programme est ambitieux. Il doit mobiliser les efforts de tous : élus, personnel et ouvriers de la Commune, entreprises.

La séquence des études administratives, techniques, de prix requiert toute l'attention. C'est ainsi que de nombreuses consultations d'entreprises sont actuellement lancées afin de permettre une exécution des travaux dans les prochains mois et ce, dans le respect des crédits votés. Parmi les études en cours, on peut citer :

- l'aménagement d'îlots directionnels dans la rue Général Leclerc
- l'aménagement du parking à l'emplacement de l'ancien garage Creisméas
- la signalisation de l'accès au parking saisonnier de Ker An Aod
- la réfection des chaussées de la Rue Sainte Barbe, de Street Keiss, entre Kérandiou et Le Biéré
- l'aménagement d'aire de pique-nique et de parking à la plage de Porsliogan
- la réfection des deux galeries du clocher de l'Eglise
- la mise en souterrain des réseaux électriques du Centre-Ville
- la mise au point du projet de construction de l'Ecole Maternelle Jean Monnet à l'initiative du groupe de travail en liaison avec l'Architecte récemment désigné et avec l'équipement de Saint-Renan.

☪☪

Mais, à mi-année, cependant certains travaux sont d'ores et déjà exécutés ou en voie d'achèvement :

- le remplacement des parapets de la passerelle du Croaë

- la construction d'un terrain de basket en enrobé à Beauséjour
- la mise en oeuvre de plots d'interdiction de stationnement sur la Corniche de Sainte Barbe et de mesure identique Rue Sainte Barbe
- la démolition de l'ancien garage Creismeas
- la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente du Village de Vacances
- la réfection des blocs sanitaires et l'amélioration du bâtiment d'accueil du Camping Municipal.

END

La troisième tranche des travaux d'assainissement prévue pour 1996 devra vraisemblablement être répartie sur une plus longue durée. En effet, les financements extérieurs escomptés n'ayant pas été entièrement mis en place à ce jour, le programme de travaux devra sans doute être modifié en conséquence.

Par contre les études concernant le projet d'un bassin de plaisance, (dragué à + 1 CM pour 200 mouillages organisés environ), et approuvé par le Conseil municipal du 20 décembre 1995, se poursuivent activement en vue d'un démarrage des travaux après l'été 1997. Celles du Port de pêche (rempiètement de la Cale Saint Christophe et chenal d'accès à - 2 CM), à maîtrise d'ouvrage départementale avec participation financière de la Commune, se déroulent conjointement.

END

Le Plan d'Occupation des Sols est maintenant exécutoire depuis le 12 décembre 1995. Ce document est le contrat liant la Commune et ses habitants. Il est appliqué chaque jour lors de l'examen des Permis de construire et déclarations de travaux dont le nombre reste soutenu.

La ZPPAUP dont le contenu a été approuvé par le Conseil Municipal du 23 février 1995 est à l'instruction en Préfecture en vue de sa mise à l'enquête publique entre autre. Là aussi, la participation de tous sera recherchée afin d'obtenir un document de valeur.

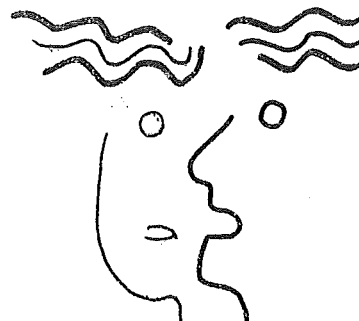
END

La conjugaison des travaux courants d'entretien du patrimoine (rues, bâtiments, jeux, plages) liés aux travaux plus structurants (école, port, assainissement, éclairage public) affirme le dynamisme de la Commune et la qualité de vie offerte à ses habitants.

La Commission  
Travaux Urbanisme.

LA DÉLÉGATION

*jeunesse*



**LA JEUNESSE DANS  
LE FINISTÈRE  
UNE PRIORITE POUR  
LE CONSEIL GÉNÉRAL**

Donner aux jeunes les moyens de réussir leur insertion sociale et professionnelle, tel est l'objectif poursuivi par le Conseil Général qui a choisi de mener une politique active dans ce domaine, en allant bien au-delà de ses compétences légales. C'est ainsi que le Conseil Général conduit de nombreuses actions en faveur des jeunes dans des domaines aussi divers que l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle, l'action sociale, les loisirs, la culture et les sports.

La jeunesse est une priorité pour le Conseil Général ; les jeunes sont un capital précieux, porteur d'avenir, une véritable chance pour notre département. Qu'ils soient collégiens, lycéens, étudiants, chômeurs ou salariés, qu'ils habitent la ville ou en zone rurale, les jeunes sont nombreux à s'interroger sur leur avenir.

La démarche entreprise par la délégation jeunesse du Conseil Général veut prendre en compte tous les aspects de la vie des jeunes : emploi, formation, santé, sport, culture, environnement, solidarité... C'est pourquoi l'écoute est un gage essentiel de réussite. A cet effet, le Conseil Général a souhaité mettre en place la plus large consultation possible des différents acteurs et des jeunes Finistériens.

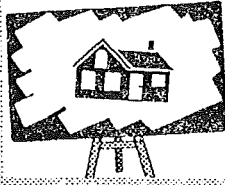
Des FORUMS JEUNESSE se sont donc tenus récemment dans chaque arrondissement du Finistère. Ils avaient pour but de permettre à tous les acteurs, agissant à l'échelon cantonal, intercommunal et communal, d'exprimer leurs préoccupations et leurs attentes dans le domaine de la jeunesse.

Les problèmes liés à l'emploi figurent, sans surprise, en tête des soucis des principaux intéressés par cette consultation, lancée par le Conseil Général. Les jeunes soulignent les efforts des Communes en matière de développement des activités en faveur des 3/16 ans, mais regrettent bien souvent les difficultés liées aux transports, leur créant des problèmes d'accès aux différents services d'information. Ils apprécient et accueillent avec un grand intérêt, la politique en leur faveur, axée sur les loisirs, le sport et la culture et attendent beaucoup de leurs aînés, soucieux de leur avenir.

Autant de sujets qui ont permis de nourrir la réflexion des participants au "Forum de la Jeunesse" regroupant les élus, les enseignants, les représentants des diverses administrations et les responsables d'associations.

Ces débats ont pour objectif d'aboutir à une synthèse qui permettra de définir une politique active en faveur des jeunes et de leur avenir, celle-ci étant l'une des préoccupations essentielles de la Commune.

Marie-Pierre LE MANAC'H  
Adjointe au Maire chargée  
des Affaires Sociales.



## AFFAIRES SCOLAIRES

### Loisirs des Jeunes

### Ecole Maternelle Jean Monnet

Le projet relatif à la construction de la nouvelle école maternelle, en remplacement des classes préfabriquées existantes, est maintenant bien lancé.

Quelques réunions du groupe de travail composé d'élus, du représentant des parents d'élèves, de la Direction Départementale de l'Education Nationale et des directrices des écoles maternelles et primaire Jean Monnet ont eu lieu à ce jour.

La matinée du mercredi 10 janvier a été consacrée à la visite, par le groupe de travail accompagné de quelques parents d'élèves, de trois écoles récemment construites près de chez nous (LANRIVOARE, COAT-MEAL, PORTSALL). Nous devons souligner l'accueil sympathique qui nous a été réservé dans ces trois communes et les en remercier.

Cette visite et les différentes réunions qui se sont tenues à ce jour ont permis aux personnes présentes d'arriver à un consensus sur certains éléments essentiels qu'il sera nécessaire de respecter (lieu d'implantation actuel afin de ne pas séparer les écoles maternelles et primaire, clarté des salles de classe, qualité acoustique) ainsi que sur le nombre de salles à construire dans le respect des normes de l'Education Nationale et des possibilités physiques et financières d'implantation sur le site.

C'est ainsi qu'il est notamment prévu de construire :

- 3 salles de classe
- 1 salle de motricité
- 1 salle de repos
- 1 salle servant de lieu d'échanges entre les instituteurs
- 1 hall central d'accueil pour les enfants et leurs parents

Cette construction se fera de préférence uniquement en rez de chaussé. Elle respectera les contraintes de la ZPPAUP en cours de création. La Commune du CONQUET en est le maître d'ouvrage. Lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 1996 ce dernier a pris à l'unanimité la décision de confier la conduite des opérations à la Direction Départementale de l'Equipement représentée par Monsieur ROUSSEAU de Saint-Renan.

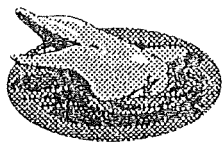
Un appel de candidatures d'architectes a été lancé. Neuf offres ont été reçues en Mairie et, selon la procédure normalement applicable, un architecte a été retenu par la Commission d'Ouverture des plis. Cet architecte sera le maître d'oeuvre du projet. Il s'agit de Monsieur Serge QUEMERE de Saint-Renan.

Monsieur QUEMERE a notamment eu ces dernières années pour mission de réaliser le Centre socioculturel de Locmaria-Plouzané, la Salle polyvalente et la Maison de l'Enfance de Saint-Renan, l'Ecole de Landunvez, la Cantine Foyer du Collège de Kerzouar.

Très prochainement, le programme (ou cahier des charges) lui sera confié après une nouvelle réunion du groupe de travail. Il aura en outre pour mission de présenter plusieurs configurations possibles du bâtiment projeté avant d'aboutir à l'avant-projet sommaire.

Georges TREBAOL  
Adjoint au Maire chargé  
des Affaires Scolaires





# Centre de Loisirs

## “Les Dauphins”

Aujourd'hui, les temps libres ont pris une place importante dans la vie des jeunes. Les mercredis, les fins de semaine, les vacances scolaires sont autant de périodes où, les adolescents, en dehors de leurs propres rythmes scolaires, organisent leurs activités de loisirs. Certains choisissent de participer à des associations sportives ou culturelles, d'autres recherchent leur équilibre au sein de groupes.

L'un des axes de l'action municipale est de poursuivre l'orientation prise en faveur de la jeunesse. Il a été développé un certain nombre d'activités en plus des loisirs sportifs et culturels déjà existants, grâce à la création du Centre de Loisirs "Les Dauphins" qui regroupe les enfants de 3 à 6 ans et de 7 à 12 ans. Le Centre a pris son rythme de croisière avec notamment une très bonne fréquentation durant les vacances scolaires.

Aujourd'hui, un nouveau groupe est en cours de création. Il s'agit de celui consacré aux adolescents de 13 à 18 ans. Deux réunions préparatoires ont rassemblé, à chaque fois, une cinquantaine de jeunes motivés afin d'établir un programme d'activités. Parmi ces projets, il a été retenu la future création d'un foyer espace-loisirs et des activités plus spécifiques comme le canoë-kayak, le VTT (randonnée, rallye), la plongée, des tournois de sports, le tir à l'arc, le speed-sail, l'organisation de mini-camps...

Au cours des vacances de Pâques, deux journées leur ont été consacrées durant lesquelles une quarantaine de jeunes ont pu s'initier au canoë-kayak au Croaë. Cette assiduité a assuré le succès de ce premier essai. Il reste maintenant à pérenniser ce projet, par la signature de la convention avec la CAF avant sa concrétisation définitive, dès le début du mois de juillet, date de l'ouverture officielle des Loisirs-Jeunes.

Alain LE VEN  
Vice-Président de la Commission Scolaire

# Centre de Loisirs "Les Dauphins"

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Depuis Août 1993, le Centre de Loisirs LES DAUPHINS accueille les enfants de la Commune sous la responsabilité de Michel LANGLOIS, Animateur municipal et Directeur du CSLH chargé des 7/12 ans assisté de Marie-Pierre KERROS s'occupant des 3/6 ans. Pendant les vacances scolaires des animateurs titulaires au minimum du BAFA renforcent l'équipe car la fréquentation est nettement plus importante.

### LES LOISIRS :

Ils sont réalisés en fonction de l'âge des enfants.

**3/6 ANS** : Activités manuelles, promenade, jeux à Beauséjour, jeux de plage, sorties piscine et cinéma...

**7/12 ANS** : Activités manuelles, sorties VTT, découverte de la nature, canoë-kayak, modélisme, jeux de plage, voile (optimists), sorties piscine, cinéma...

**13/18 ANS** : Les activités s'articuleront autour d'un foyer Espace-Loisirs et d'animations en extérieur. Ouverture le 1er juillet.

### INSCRIPTIONS :

Auprès de Marie-Pierre KERROS (3/6 ANS) à la Salle Polyvalente et Michel LANGLOIS (7/12 ANS et 13/18 ANS) au local du Croaë.

### TARIFS :

#### **CLSH 3/6 ans et 7/12 ans :**

**A la journée :** . avec repas : 70 f . sans repas : 50 f

**A la demi-journée :** . avec repas : 50 f . sans repas : 30 f

**Par abonnement :**

. du 10 mars au 30 juin :	350 f
. du 1er juillet au 31 août :	150 f la semaine 400 f le mois
. du 1er septembre au 4 novembre :	300 f
. du 5 novembre au 3 janvier :	240 f

**ESPACE-LOISIRS 13/18 ans :** tarifs non encore fixés

### HEURES D'OUVERTURE :

9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Possibilité de garderie de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 19 h 30

**Les Bons CAF Nord-Finistère, CAF Pêche viennent en déduction du tarif.  
Paiement par chèques-vacances possible.**

# AU SUJET DE LA "RESERVE D'IROISE"

## I. REPERES CHRONOLOGIQUES

- 1950: Premiers "suivis" scientifiques sur le site
- 1960: "Réserve" pour la S.E.P.N.B.
- 1972: Acquisition par le Conseil Général du Finistère des îles de Banneg, Balaneg, Trielen et des îlots annexes
- 1986: Reconnaissance de la Réserve de Biosphère de la Mer d'Iroise (programme MAB - UNESCO)
- 1992: Création de la Réserve Naturelle d'Iroise
- 1994: Projet de création d'un Parc National Marin
- 1995: Zone de préemption (en cas de vente) sur les îles de Litiri, Quemenez, Levenez, Quemenez, Beniget, donnant au Conseil Général du Finistère un droit prioritaire d'acquisition.

## II. POURQUOI UNE TELLE "RESERVE"?

Cet ensemble insulaire de 972 hectares par basse mer (coefficient 100) et de 20000 hectares à -20m présente une situation géographique privilégiée, une grande diversité de biotopes et d'écosystèmes des milieux littoraux. L'intérêt botanique mais surtout faunistique (oiseaux marins, mammifères aquatiques: phoques gris, loutres, grands dauphins), de l'estran et du milieu profond (jusqu'à -20m) fait de cette zone une source importante d'informations scientifiques et pédagogiques. A cela s'ajoute l'intérêt archéologique des îles.

La création d'une telle réserve a pour but de sauvegarder ce patrimoine naturel et de le mettre en valeur.

## III. GESTION DE LA RESERVE

La gestion de cette réserve est confiée à la SEPNB et à un Comité de Gestion regroupant des scientifiques ainsi que des représentants des Collectivités locales et territoriales et des organismes d'Etat qui prennent en compte les études faites par un Comité Scientifique constitué pour l'essentiel de membres de la SEPNB et d'Universitaires.

Un garde-animateur est présent sur le site.

### *Moyens*

Le site est subdivisé en trois zones géographiques:

- La zone centrale, protégée et strictement interdite au public; elle concerne les îles et îlots suivants:

*pour Ouessant:* Youc'h Koz, Roc'h Nel, Youc'h, Bouyou Glaz, Roc'h Mell, Yusin

*pour l'archipel de Molène: Banneg, Enez Kreiz, Roc'h hir, Balaneg, Ledenez Balaneg, Trielen, Morgaol, Kervourok*  
 (Un arrêté préfectoral existe depuis 1994 pour certaines de ces îles).

- La zone tampon, qui comprend tous les autres îles et îlots, y compris Ouessant et Molène, où seules les activités compatibles avec la protection de la zone centrale sont tolérées.

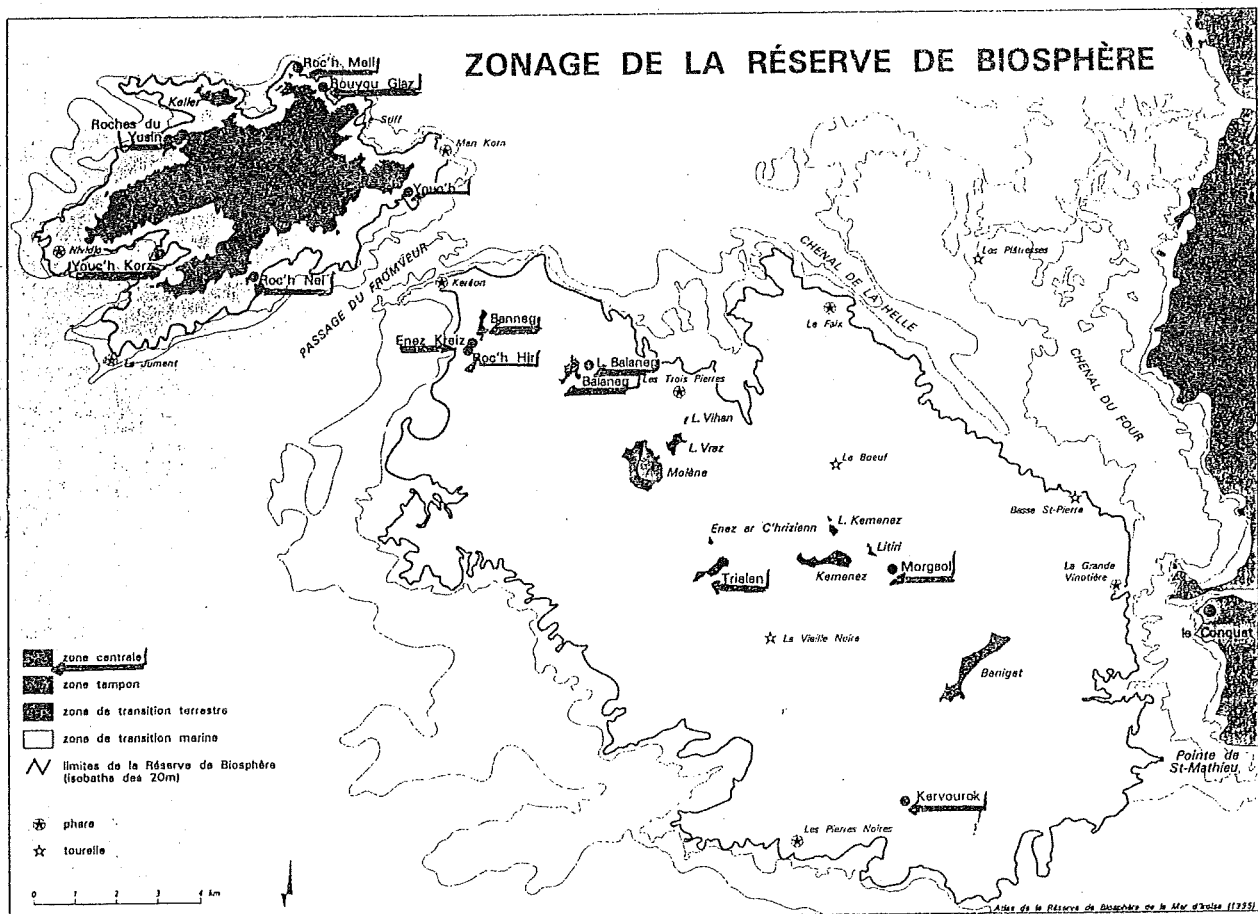
- La zone de transition, qui constitue l'aire géographique jusqu'à la profondeur de 20m (limite Nord du Parc Naturel d'Armorique).

La réglementation (elle concerne surtout le tourisme naturaliste)

- à terre: certaines îles sont interdites ou à fréquentation limitée
- en mer: certaines zones sont interdites à la "circulation" (zones des 100m); dans d'autres, la vitesse est limitée (inférieure à 5 noeuds) - (Ni la récolte des algues, ni le transit des bateaux de pêche ne paraît perturber les animaux).

## LE PARC NATIONAL D'IROISE

Le parc est à mettre en place à partir de la réserve, avec "rigueur et transparence", dans un cadre juridique et réglementaire qui prend en compte les intérêts de tous. Il devrait contribuer au développement économique et social des communes de Ouessant, Molène, Sein et Le Conquet.



## TOURISME

La saison touristique approche à grands pas et, tant du côté des professionnels que du côté des employés communaux, elle se prépare activement.

Au camping municipal, la rénovation complète de 4 blocs sanitaires sur 7 est presque terminée : le bureau d'accueil est plus clair par l'ouverture d'une fenêtre à l'ouest ; les parterres à l'entrée font l'objet actuellement de plantations très colorées.

Le stationnement des véhicules, point crucial s'il en est, notamment aux alentours de l'embarcadère pour les îles, fait l'objet d'une attention toute particulière ; la corniche Sainte-Barbe a été aménagée pour empêcher le stationnement "sauvage" et le parc de Ker An Aod, mis à notre disposition par les propriétaires, sera le "parking des îles".

A Porsliogan, l'entrée de plage sera sommairement aménagée et le stationnement des véhicules réorganisé pour éviter l'empiètement dangereux sur la route touristique ; quelques tables de pique-nique installées dans la partie vallonnée compléteront ce dispositif.

Le point d'orgue de cette saison sera bien évidemment "BREST 96" : le port du Conquet accueillera 12 bateaux : 8 lougres de Cornouaille et 4 bateaux de la baie de Saint-Brieuc dont " Le Grand Léjon", 20 m 70 de long, 1er prix du Concours des bateaux des Côtes de France à Brest 92. Le jeudi 11 juillet, sur le quai Vauquois, nous ferons la fête avec les équipages et le groupe Long John Silver.

Tous ensemble nous préparons au mieux cette saison. Tous ensemble nous allons tout mettre en oeuvre pour accueillir ceux qui deviendront, après leurs vacances, nos meilleurs Ambassadeurs ; c'est l'attention qui fait de chacun d'eux un hôte unique, c'est mériter notre renommée de formidable terre d'accueil.

Y. QUERE  
Adjoint au Tourisme

